

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2023**
Séance du **19 juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le treize juin, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGOU		X		Isabelle DUMONT			Karine FALCONNAT
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			Liliane BORTOLUZZI
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN			Christine PEPIN	Grégoire BALLANSAT			Eric FRULLINO
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			Luc DUBOIS
Jean-Claude PERCEVAL			Roger DALLEVET	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération	N°2023-057	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU – SILA – PARCELLE AH 308
---------------------	-------------------	--

VU le Code général des collectivités territoriales (CGGT) et notamment l'article L. 1311-13,
CONSIDERANT que la commune de SILLINGY est propriétaire de parcelles cadastrées section AH 308 sise à SILLINGY,

CONSIDERANT la demande du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy (SILA), au titre de sa compétence assainissement, d'établir une servitude à titre réel et perpétuel en tréfonds pour le passage sur la parcelle section AH 308 d'une canalisation d'eaux usées.

ENTENDU le rapport de M. le Maire, selon lequel :

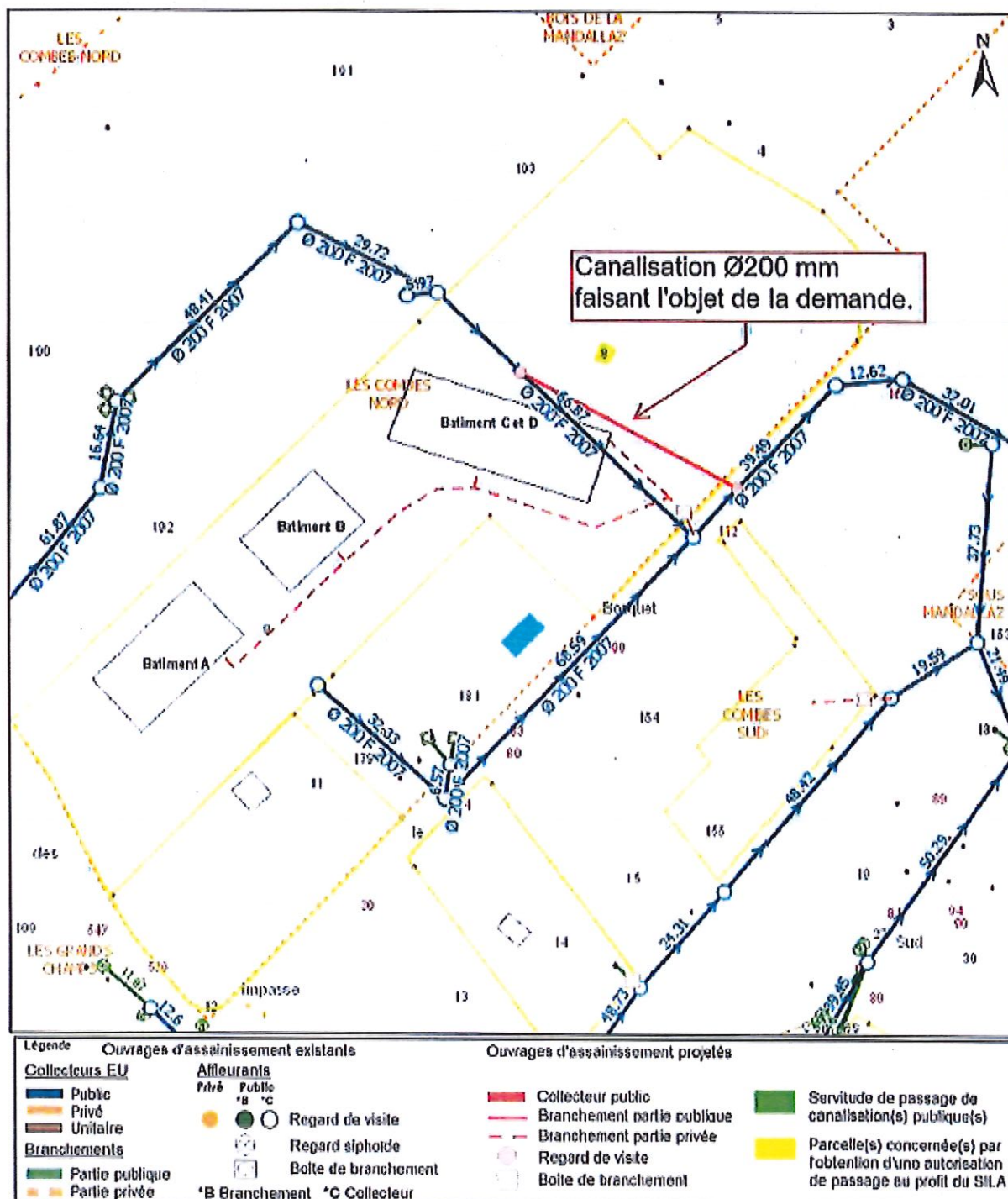
Dans le cadre du projet de construction de logement dans le secteur des Combes Nord, une canalisation (diamètre 200 mm) du SILA va traverser la parcelle AH 308, sur une longueur de 12 mètres linéaires, propriété de la commune par voie de bail emphytéotique. Il est donc nécessaire de créer une servitude de passage au profit du SILA.

Afin de régulariser cette autorisation, le SILA a missionné un cabinet d'ingénierie juridique et foncière en vue d'établir un acte permettant de constater la servitude de passage.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-057	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU – SILA – PARCELLE AH 308
--------------	------------	---



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-057	CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE DE RESEAU – SILA – PARCELLE AH 308
--------------	------------	---

Conformément à l'article L.1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriale, Karine FALCONNAT, première adjointe, représentera la commune dans l'acte administratif à intervenir.

La constitution de cette servitude est consentie à titre gratuit.

➤ **Il est proposé au Conseil municipal :**

- D'autoriser la constitution d'une servitude de passage de canalisation d'eaux usées sur la parcelle section AH, parcelle 308 appartenant à la Commune de Sillingy au profit du SILA
- D'approuver que cette servitude soit consentie et acceptée à titre gratuit
- De prendre acte que la constitution de servitude sera faite en la forme administrative et que l'acte de constitution de servitude sera reçu par Monsieur le Président du SILA, en sa qualité d'officier public
- D'autoriser Madame la Première Adjointe à représenter la commune lors de l'acte administratif à intervenir, conformément à l'article L.1311-13 du CGCT
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

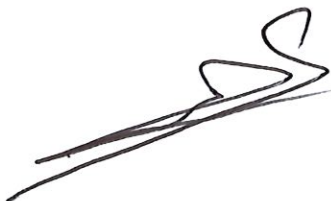
Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

ADOPTE cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.





Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 21/06/2023

De sa mise en ligne le : 22/06/2023

Mairie de Sillingy

Envoyé en préfecture le 21/06/2023

Reçu en préfecture le 21/06/2023

Publié le



ID : 074-217402726-20230619-DEL_2023_057-DE